

Réseau Planif Territoires

16 octobre 2025

Mini Conférence après-midi

OAP « Concilier renouvellement urbain et risque d'inondation » – Sandrine Michel (DGS - ville de Roanne) et Sophie Baudebet (Ville de Roanne) ; Sébastien Vienot Directeur départemental des territoires de la Loire

Contenu de l'intervention

La nature de l'action / l'outil / la démarche ?

Mise en place d'une OAP négociée avec l'Etat dans le PLU permettant d'allier réduction de la vulnérabilité, résilience des projets et protection des biens et des personnes à travers des projets de renouvellement urbain. Des travaux validés officiellement par la préfète en 2023 conduisant à la rédaction d'un nouveau plan de connaissance intégrant les évolutions et les possibilités aux sein des quartiers concernés. Sans se substituer au futur PPRNPI, l'OAP thématique qui se veut être un document pédagogique permettant d'informer le public et de guider les porteurs de projet.

Quel a été le déclencheur ?

En l'absence de PPRNPI, aucun permis de construire ne peut obtenir un avis favorable des services de l'Etat dans le périmètre inondable du centre-ville de Roanne, également concerné par un périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire.

Quels partenaires ont été mobilisés ? interne ou externe.

Les services de la ville et de la Communauté d'agglomération

(urbanisme, ADS, SIG) ont travaillé avec les services de l'Etat. La commune s'est adjoint l'appui de prestataires en planification urbaine.

Ce qui a été facile / difficile ?

Il a été difficile de trouver la bonne écriture, le bon usage de l'OAP sans offrir de faille juridique tout en atteignant les objectifs.

Perspectives

Approbation de la modification intégrant l'OAP au PLU le 11 décembre 2025

Bilan sur la mise en œuvre.

Visuel

(de la démarche / de l'outil à trouver auprès de l'intervenant)

